

FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT DE FAURECIA

Pratique comptable actuelle

Les développements engagés pour un programme dans le cadre d'une commande spécifique reçue du client sont enregistrés en stocks et travaux en cours et le chiffre d'affaires est constaté au fur et à mesure des facturations prévues dans le contrat.

Les autres frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

IFRS

Les conditions de reconnaissance d'un revenu définies par IAS 18 ne sont pas réunies lorsque les études sont payées au fur et à mesure des livraisons de pièces, sans garantie du client sur le financement intégral des dépenses réalisées. Dans ce cas, les études ne peuvent pas être considérées comme vendues au regard des normes IFRS.

En l'absence de garantie de paiement par le client, les coûts encourus entre l'acceptation par le client de la proposition commerciale de Faurecia et la mise en production série des pièces ou modules en question, sont enregistrés en immobilisations incorporelles, conformément aux dispositions d'IAS 38. Ces coûts sont amortis au rythme des quantités de pièces livrées au client avec un minimum cumulé chaque année correspondant à un amortissement linéaire sur 5 ans.

En cas de paiement garanti contractuellement par le client, les coûts encourus sont enregistrés en stocks et travaux en cours et le chiffre d'affaires est constaté au rythme des étapes techniques validées par le client.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les autres frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention, sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Impact sur les comptes du groupe

Etudes engagées dans le cadre d'une commande client

Etudes engagées sans garantie de paiement

Au 1^{er} janvier 2004, les études comptabilisées en stocks, pour lesquelles le paiement par le client n'est pas garanti contractuellement, sont reclassées en immobilisations incorporelles.

Dans le compte de résultat, l'amortissement des études comptabilisées en immobilisations incorporelles remplace désormais ce qui était comptabilisé jusqu'alors comme une sortie de stocks.

Etudes dont le paiement est garanti

A compter du 1^{er} janvier 2004, le chiffre d'affaires lié à ces études, jusqu'à présent constaté en normes françaises au fur et à mesure des facturations prévues dans le contrat, est constaté au rythme des étapes techniques validées par le client.

Autres frais d'études

Au 1^{er} janvier 2004, les coûts de développement qui avaient été enregistrés en charges les années précédentes et qui remplissent les critères IFRS d'un actif incorporel, sont également inscrits en immobilisations incorporelles, pour un montant net des amortissements recalculés. La contrepartie de cette écriture est une augmentation des capitaux propres.

Autres frais de recherche et développement

Les autres frais de recherche et développement sont enregistrés en charges d'exploitation dans l'exercice où ils sont encourus.